

Le 22/04/2024

Madame, Monsieur,

Dans son discours de politique générale, le Premier ministre a annoncé vouloir « *déverrouiller notre économie pour conquérir de nouvelles libertés* » et préparer « *un projet de loi au printemps pour déverrouiller certaines professions (...)* **comme la vente en ligne de médicaments par les pharmacies** ».

Dans la mesure où l'ensemble des patients ont facilement accès à leur pharmacie, la libéralisation de la vente en ligne paraît inopportune.

Par ailleurs, sous prétexte de simplifier l'accès aux soins, elle fera du médicament **un bien de consommation comme les autres, menacera la présence, pourtant indispensable, des pharmacies sur les territoires** et aggravera l'empreinte carbone de notre pays.

En parallèle, la presse professionnelle s'est fait l'écho des travaux menés par le M. le Député FERRACCI visant à « *documenter les barrières ou les freins posés par des dispositions d'ordre législatif ou réglementaire dans l'accès à un certain nombre de professions* ».

La pharmacie d'officine repose **sur trois piliers fondamentaux** : la loi de répartition démographique, le monopole pharmaceutique et l'indépendance financière. Ces piliers assurent la **sécurité des patients mais également un accès aux soins sécurisé, rapide et homogène sur l'ensemble du territoire**. Ils sont aussi un **rempart contre la financiarisation de la pharmacie**.

Dans un contexte de désertification médicale, les patients peuvent se tourner vers la pharmacie pour un renouvellement de traitement, pour un conseil de santé, pour se faire vacciner, pour se faire dépister, et bientôt, comme l'a prévu le Gouvernement pour se faire prescrire certains médicaments en cas de besoin et après réalisation d'un « TROD »¹.

Le réseau officinal est donc crucial pour les patients et pour l'accès aux soins. Soucieux de ces enjeux, les pharmaciens ont lancé **un mouvement de mobilisation avec comme point d'orgue une manifestation et la fermeture de toutes les officines le 30 mai prochain**.

Dans ce cadre, je souhaiterais pouvoir échanger avec vous afin de vous présenter plus en détail nos positions et nos propositions pour renforcer l'accès aux soins des patients.

Je vous remercie d'avoir pris connaissance de mon courrier et reste à votre disposition pour toute information

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

¹ Article 25 du PLFSS 2024